FORMASENS
des compétences
pour tous

Conditions générales de vente

2024

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTION DE FORMATION

MARQUE RESPONSABLE
FONDATION PLURIEL

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales sont applicables à toute formation intra sollicitée par un bénéficiaire auprès de FORMASENS, l'organisme de formation de la Fondation Pluriel, ou toute offre de formation spécifique qui serait décrite ci-après. Le fait d'assister à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du bénéficiaire (et par voie de conséquence des participants) aux présentes conditions générales de vente.

> Article 1 : définitions

Bénéficiaire : toute personne morale, qui souhaite suivre une formation auprès de FORMASENS.
Conditions générales de vente : le présent document, dans sa dernière version, est disponible sur simple demande adressée à FORMASENS. Les conditions générales de vente prévalent sur tout autre document émanant du Bénéficiaire.
Formations Intra-associatives : formations sur mesure réalisées pour un bénéficiaire (organisme gestionnaire, établissement…). Ces formations se déroulent dans les locaux des bénéficiaires aux dates convenues avec eux.
Stagiaire(s) : le ou les salarié(s) ou travailleur handicapé d'un bénéficiaire qui est/sont inscrit(s) à une formation organisée par FORMASENS.

> Article 2 : formations

Les actions de formation dispensées par FORMASENS rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

> Article 3 : formations intra (sur site)

3.1 Inscription

A la demande d'un bénéficiaire, FORMASENS transmet par courriel une convention de formation qui mentionne notamment les coûts, dates et lieu de formation.
Le bénéficiaire devra communiquer son accord sur le contenu de la formation proposée ainsi que sur son tarif au plus tard un mois avant la date proposée par FORMASENS pour organiser la formation.
La mise en œuvre de l'action de formation est validée lors de la réception par FORMASENS d'un exemplaire de la convention de formation professionnelle continue, complété, daté et signé par le bénéficiaire.

3.2 Durée des formations, tarifs, facturations et règlements

Sauf mention particulière, chaque jour de formation comprend 7 heures de formation.
Le tarif communiqué par FORMASENS est indiqué net de taxes.
Ce tarif comprend les coûts pédagogiques ainsi que les frais administratifs. Les frais de déplacement et d'hébergement du formateur sont facturés en sus au réel, sur présentation de facture ou note de frais.
Le bénéficiaire prend en charge les déjeuners de l'ensemble des participants et du formateur.
Les frais d'hébergement et de déplacement des stagiaires sont à la seule charge du bénéficiaire.
Le bénéficiaire s'engage à mettre à disposition du formateur une salle de formation adaptée et conforme aux spécifications précisées dans la proposition de formation, et conforme aux exigences légales et réglementaires.
La facture sera envoyée, à l'issue de la formation, par courrier, accompagnée du certificat de réalisation des stagiaires. L'attestation de fin de formation est adressée aux stagiaires à la fin du stage.
Le règlement est exigible à réception de la facture, au comptant et sans escompte.

> Article 4 : limitations de responsabilité de FORMASENS

La responsabilité de FORMASENS ne peut en aucun cas être engagée en cas de défaillance technique du matériel, d'un mauvais usage du ou des module(s) de formation par les participants.
La responsabilité de FORMASENS est expressément limitée à l'indemnisation des seuls dommages directs prouvés par le bénéficiaire.
La responsabilité de FORMASENS est plafonnée au montant du prix payé par le bénéficiaire au titre de la formation concernée.
En aucun cas, la responsabilité de FORMASENS ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.
Le bénéficiaire s'engage à souscrire et maintenir pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par les participants.

> Article 5 : force majeure

FORMASENS ne pourra être tenu responsable en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à la Fondation Pluriel, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des communications ou des transports de tout type.

> Article 6 : propriété intellectuelle

L'ensemble des supports, outils et documents préparés pour la formation et éventuellement remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et, à ce titre, sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur. FORMASENS est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose.

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques (papier, électronique, numérique, orale, …) utilisés par FORMASENS lors des formations, demeurent la propriété exclusive de FORMASENS. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune transformation, reproduction, représentation, publication, modification, transmission, exploitation non expressément autorisée sans l'accord exprès de FORMASENS. FORMASENS demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution d'une formation.

> Article 7 : communication

Le bénéficiaire autorise expressément FORMASENS à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des formations suivies dans l'ensemble de ses supports de communication (site internet…).

> Article 8 : protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le bénéficiaire s'engage à informer chaque stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par FORMASENS aux fins de réalisation et de suivi de la formation ; et
- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des participants sont des données accessibles à ses services.

Conformément au règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD), le participant et le bénéficiaire disposent sur les données personnelles les concernant, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition.

A cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à FORMASENS par courriel à la Déléguée à la Protection des Données :
dpo@fpluriel.org

FORMASENS s'engage à préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel collectées dans le cadre de réalisations de formations.

FORMASENS s'engage à informer le bénéficiaire en cas de violation, de perte ou de divulgation non autorisée de données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'exécution des formations, afin de permettre au bénéficiaire d'alerter les personnes concernées et de se conformer à ses obligations au sens de la réglementation susmentionnée.

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées à FORMASENS, en application et au cours de l'exécution des formations, ne pourront être communiquées qu'aux partenaires contractuels (formateurs) de FORMASENS pour les besoins desdites formations (sur le territoire de l'Union Européenne). FORMASENS et ses partenaires s'abstiennent de reproduire, exploiter ou utiliser ces données à leurs propres fins ou pour le compte de tiers.

FORMASENS conservera, pour sa part, l'ensemble des données à caractère personnel des participants, pour une période n'excédant pas la durée légale obligatoire.

> Article 9 : règlement intérieur pour le déroulement des formations

Lors de la participation aux séances de formation, le bénéficiaire (en ce compris les stagiaires) s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de FORMASENS dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Le bénéficiaire se porte fort du respect de ces dispositions de la part des stagiaires qui assistent aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ses participants.

> Article 10 : sous-traitance

FORMASENS et le bénéficiaire conviennent expressément que tout ou partie des actions de formation peuvent être sous-traitées, et ce sous l'entière responsabilité de FORMASENS.

> Article 11 : notifications

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales de vente seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux adresses suivantes :

à FORMASENS • Fondation Pluriel, 9 chemin de Palente 25000 BESANÇON

au bénéficiaire : à l'adresse indiquée par le bénéficiaire lors de la commande.

> Article 12 : stipulations diverses

Les présentes conditions générales de vente sont susceptibles d'évoluer. La version actualisée est disponible
sur le site internet www.fondationpluriel.org/formasens et par demande écrite (formasens@fpluriel.org).

> Article 13 : attribution de compétences

Les conditions générales de vente détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le bénéficiaire (en ce compris les stagiaires) et FORMASENS à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il sera recherché une solution à l'amiable.

A défaut, les Tribunaux de Besançon seront seuls compétents pour régler le litige.

FORMASENS
des compétences
pour tous

Claire Martinet
Responsable de l'organisme de formation

03 81 51 96 54
claire.martinet@fpluriel.org

FORMASENS • Fondation Pluriel
9 chemin de Palente
25000 Besançon
formasens@fpluriel.org

Référent handicap : 03 81 51 96 54 - formasens@fpluriel.org

Retrouvez le catalogue sur www.fondationpluriel.org/formasens

Enregistré sous le numéro 43 25 02740 25
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
N° Siret : 791 747 819 00963

MARQUE RESPONSABLE FONDATION PLURIEL

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTION DE FORMATION

© Illustrations : Shutterstock.com et Freepik.com - Création et mise en page : Code Graphique